



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23045786***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

22 MARS 2023**du TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
Greffe**N° d'entreprise : **0407 236 187**

Nom

(en entier) : **Centrale d'Impression et d'Achats en Coopérative**(en abrégé) : **CIACO**Forme légale : **SC**Adresse complète du siège : **Grand Rue 2/14, 1348 Louvain-La-Neuve****Objet de l'acte : DELEGATION DE POUVOIRS**

Le Conseil d'administration, réuni en date du 16 mars 2023, a décidé d'attribuer à partir du premier avril 2023 à Monsieur Antoine Russo, domicilié 123 Chaussée de Nivelles à 7181 Arquennes les pouvoirs suivants :

• signer tous ordres de virements, versements, transferts, d'endossements de chèques ou autres, sans limitation de montant

• retirer de toutes banques, tous titres ou valeurs de quelque nature qu'ils soient

• retirer tous envois recommandés, exploits d'huissier et éventuellement en déléguer pouvoir à des tiers

• signer tous contrat portant sur des investissements d'une valeur inférieure à 20.000 euros

• signer tous contrats portant sur l'achat de matières premières et de marchandises

• signer tous contrats portants sur la fourniture d'énergie, de service de téléphonie, internet, signer tous contrats d'assurance, d'entretien et de maintenance et tous contrats relatifs à des prestations de sécurité ou de contrôle, signer tout autre contrat de service sans limitation de montant

• signer, résilier et modifier tous contrats de travail et tous documents se rapportant à la gestion et à la rémunération du personnel

• signer une affiliation à une organisation professionnelle

• signer toutes correspondances avec l'État, les Régions, la Province et les Communes en ce compris les administrations fiscales, douanes et accises et tous les autres services publics

• représenter la société devant les cours et tribunaux, en ce compris se constituer partie civile et porter plainte auprès des parquets, police fédérale ou locale.

Ces pouvoirs sont conférés à Monsieur RUSSO en remplacement de ceux confiés précédemment à Monsieur Geoffroy Wolters, publiés aux annexes du MB du 30/12/2013, qui quitte son poste de directeur au 01/04/2023.

G. WOLTERS
Directeur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/04/2023 - Annexes du Moniteur belge